

Conseil Municipal du 14 septembre 2016 à 20H30

Le quorum est atteint : le maire et 10 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

Isabelle PAULY a donné pouvoir à Marie-Joëlle FOUILHAC.

Jean-Paul MEJECAZE a donné pouvoir à Jeanine LAFON.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès THOMAS

Secrétaire auxiliaire : Véronique LAPACHERIE

1-Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 août 2016

Une modification : dans l'intitulé « Absent : Sébastien GALLINEAU » lire « Absent : Sébastien GALLINEAU (de 20H30 à 21H) »

Après modification le CR est approuvé et voté à l'unanimité.

2-Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

Martial SERRAU nous donne lecture du rapport du 01/09/16 émis par le SYDED du Lot. La station d'assainissement de Livernon fonctionne très bien, son indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 120/120. M. le Maire demande qu'une visite de la station, par les élus, soit organisée, Martial Serrau propose vendredi 16 septembre à 17H30.

Le rapport *est approuvé et voté à l'unanimité.*

3-Accord préalable concernant l'opération de création d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

L'implantation de l'IRVE serait à côté de l'atelier municipal, en face de la gendarmerie, dans le centre-bourg de Livernon.

Il y aurait 2 postes de recharge pour un coût total d'installation de 30 000 €HT ; la commune participant à hauteur de 4 500 €TTC.

La FDEL (Fédération Départementale d' Electricité du Lot), gérerait et assurerait la maintenance du site moyennant 600€ /an demandés à la commune de Livernon.

Les travaux débuteraient sûrement en 2017.

Nicolas REVEILLAC précise qu'il s'agit de deux bornes rapides c'est-à-dire que les recharges se font en 2 heures en moyenne.

Sébastien GALLINEAU attire l'attention sur le fait qu'il faudra veiller à sécuriser la sortie des véhicules.

L'implantation *est approuvé et voté à l'unanimité.*

4- Droit de préemption

Deux maisons sont en cours d'achat, une au mas de Baumetoux, l'autre est la maison Péméja située face à la chaufferie collective.

Sur ces deux biens, la Mairie renonce à son droit de préemption.

Le renoncement *est approuvé et voté à l'unanimité.*

5-Effacement des dettes d'une famille suite au dépôt d'un dossier de surendettement.

L'effacement concerne des factures de cantine scolaire, de garderie scolaire et d'assainissement pour un montant global de 1 104,14 € soit une perte de 526,55 € sur le budget de la commune et de 577,59 € sur le budget de l'assainissement.

L'effacement de ces dettes *est voté à l'unanimité.*

6-Décisions Modificatives (DM)

Afin d'effectuer les écritures comptables générées par cet effacement des dettes une DM doit être prise :

sur le budget principal : débit + au compte 6542 pour 526,55 € par un débit – au compte 60632.

Sur le budget assainissement : débit + au compte 6542 pour 577,59€ par un débit – au compte 61558.

DM *votée à l'unanimité.*

Trois autres DM sont proposées au vote, une pour régler le bureau d'étude G2C, l'autre pour payer des frais de notaire et la troisième pour mandater la réfection du mur de la salle des fêtes.

1- D+ cpte 202 opération 501 pour 5 000€ par D- cpte 21318 opération 113

2- D+ cpte 2111 pour 1385,92 € par D- cpte 21318 opération 113

3- D+ cpte 2135 pour 2711,50 € par D- cpte 21318 opération 113

Les 3 DM sont *votée à l'unanimité.*

7-Participation des communes rattachées aux frais de déplacement à la piscine des enfants scolarisés à Livernon

La commune de Livernon prend en charge la totalité des frais engagés par l'école pour la sortie piscine des enfants.

L'ancienne directrice de l'école communale de Livernon avait demandé aux communes rattachées ayant des enfants à l'école de participer aux frais occasionnés par cette sortie.

Les communes ont accepté de participer ; c'est pourquoi, ayant calculé le coût par enfant, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour pouvoir demander ces remboursements.

La délibération *est approuvée et votée à l'unanimité.*

8-Choix d'un bureau de contrôle pour les travaux de l'ancienne mairie

Le bâtiment de l'ancienne mairie va accueillir les locaux du centre médico-social.

Afin d'élaborer le cahier des charges et le suivi des travaux de mise aux normes du site la société SOCOTEC a été retenue.

9-Terrain de foot de Reyrevignes

Depuis plusieurs années, une convention signée entre la commune de Livernon et celle de Reyrevignes autorise Livernon à utiliser le terrain de foot de Reyrevignes moyennant 800€/an. Cette convention est *reconduite et votée à l'unanimité.*

10-Informations diverses

A- Jeanine Lafon nous présente des devis en vue de l'acquisition de nouvelles chaises pour la salle des fêtes de Livernon. Le choix se porte sur 60 chaises de couleur noire et 60 chaises de couleur grise au prix unitaire de 21 €HT. Un chariot de transport sera également acheté pour 145,80 €HT.

Par ailleurs, l'association Lou peyro lebedo nous propose une subvention de 2500 € pour nous aider à l'achat d'une estrade mobile pour cette même salle.

B- M. le Maire nous rappelle qu'à compter du printemps prochain les panneaux publicitaires des commerçants et de la commune installés le long des routes d'accès doivent avoir été enlevés. De nouvelles normes nous imposent une signalétique bien précise.

M. le Maire veut réunir les annonceurs et leur proposer de financer leurs propres panneaux, la Mairie financerait la pose et les poteaux d'accroche.

C- Nicolas Réveillac nous présente des devis de guirlandes pour illuminer à Noël la halle et la salle des fêtes pour un montant TTC de 809€.

D- Jean-Luc Molles, Jacques Coldefy et André Perrardel ont rencontré Mme Loeuille, déléguée de la Communauté de Communes Grand-Figeac, afin de permettre à Livernon d'accéder au label :PAYS D'ARTS ET D'HISTOIRE.

E- M.le Maire donne lecture d'une lettre écrite par M. Delluc se plaignant du fait que des véhicules ayant emprunté l'impasse reliant sa maison au menhir de Bélinac se voient contraints de faire demi-tour sur son terrain. Deux solutions sont proposées ; tout d'abord, implanter un panneau de « voie sans issue » à l'entrée du chemin, ensuite, signaler à l'IGN qui alimente les données des GPS d'indiquer cette voie comme étant sans issue.

F- Marie-Joëlle Fouilhac prend la parole au sujet de la préparation du goûter des anciens qui aura lieu le 10 décembre 2016. Cette année, elle propose d'inviter les habitants de Livernon à partir de 70 ans au lieu de 75 ans et table sur une cinquantaine de personnes présentes. En ce qui concerne l'animation de l'après-midi deux choix sont possibles soit Maïté Rolland soit une compagnie de danses, le Traitou. Les conseillers retiennent Maïté Rolland.

La séance est levée à 23H.